

D.D.E. 18 s.u.

ARRETE LE : 14.11.1986

PUBLIE LE: 09.07.1987

APPROUVE LE: 3 DEC. 1987



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
Commune de :

LIGNIERES

ANNEXES SANITAIRES

document n°

5

A - EAU POTABLE

1) - RESEAU EXISTANT :

La Commune de LIGNIERES fait partie du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de LIGNIERES, dont le siège est à la Mairie de cette Commune.

- Captage : situé au Nord-Est du bourg en bordure du C.D. 69 au lieu-dit "Bel Air" dont le débit est supérieur à 80 m³/h.

Un périmètre de protection immédiate est matérialisé par la clôture existante. Les représentants du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de LIGNIERES vont demander à un Géologue de délimiter les deux autres périmètres de protection.

- Appareils élévatoires et traitement : 2 groupes d'exhaure dont un de secours de débit 80 m³/h. pendant les heures creuses.

. Traitement : Néant.

- Ouvrages d'art :

. Station de pompage : en rive du C.D. 69 construite au-dessus du puits, abritant les pompes, les appareils de commande et le transformateur.

. Réservoir : château d'eau situé au Nord-Est du bourg au lieu-dit "Le Belvédère" de capacité 350 m³ sur tour de 25 m. Cote trop-plein : 221,00 m. N.G.F.

- Réseau de refoulement : La conduite de refoulement entre le captage et le réservoir de diamètre 175 mm. est en fonte.

- Réseau de distribution : Les canalisations les plus anciennes sont en fonte, les plus récentes en P.V.C.

- Exploitation : Le réseau d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal de LIGNIERES est exploité en régie.

2) - MODIFICATIONS ET RENFORCEMENTS A APPORTER AU RESEAU :

Afin de pouvoir alimenter en eau potable les zones à urbaniser prévues dans le Plan d'Occupation des Sols, il sera nécessaire d'exécuter des travaux de renforcements et d'extensions de certaines conduites.

Le réseau du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de LIGNIERES est interconnecté au réseau du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la Marche et du Boischaud.

3) - CONSTRUCTION A PROXIMITE DES CANALISATIONS :

Dans tous les cas, il serait souhaitable que la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt soit consultée avant délivrance des certificats d'urbanisme.

B - ASSAINISSEMENT

1°) RESEAU EXISTANT.

Le réseau d'assainissement existant qui couvre la presque totalité de la partie agglomérée, traité suivant le mode séparatif, est conforme aux dispositions de l'avant-projet général établi par notre Service, chargé de l'étude, par délibération du Conseil Municipal en date du 29 DECEMBRE 1967.

L'avant-projet général a été approuvé par délibération du Conseil Municipal, en date du 28 JANVIER 1971.

1 a) Réseau d'eaux usées :

Le réseau séparatif est constitué par des canalisations principales de diamètre compris entre 200 et 250 mm ; les branchements particuliers étant réalisés en conduite de diamètre 125 mm.

Pour utiliser dans les meilleures conditions l'écoulement gravitaire, les collecteurs eaux usées ont été réalisés en empruntant les principales artères de l'agglomération suivant leur plus grande pente.

La totalité du centre de l'agglomération est maintenant desservie gravitairement par le réseau d'assainissement eaux usées.

Ces effluents sont, ensuite, traités à la station d'épuration située à proximité de la rue des Prés Rabots, au Nord-Est de l'agglomération.

La station d'épuration du type PUROXY TDSL, a été construite en 1975 par la Société S.F.A. AIR AILLE, pour une capacité nominale de 3 000 habitants raccordés.

Le rejet de l'effluent traité s'effectue dans la rivière l' "ARNON".

1 b) Réseau d'eaux pluviales :

Le réseau eaux pluviales a été réalisé conformément aux dispositions de l'avant-projet général et actuellement, la presque totalité du centre de l'agglomération est maintenant desservie par ce réseau.

Il est à noter que, dans le centre de l'agglomération de LIGNIERES, (rue des Ligneriers, rue Jacques Coeur, rue Jean Jaurès) il existe un aqueduc construit vers 1750 - 1800 qui, actuellement, est toujours en service malgré un ensablement assez important, par endroits.

2°) EXTENSIONS PROJETEES.

2 a) Réseau d'eaux usées.

La presque totalité du bourg étant maintenant raccordée, les extensions envisagées au titre des prochaines années se résument aux opérations suivantes :

- Extension et fin : CD 61 - Route de Saint-Août
- Extension et fin : CD 65 - Route d'Issoudun
- Extension VC 15u (ancienne ligne de chemin de fer) avec raccordement Rue de Barbençois.
- Extension Ruelle aux Veaux, avec raccordement route de Saint-Août
- Extension et fin : CD 925 - Route de Châteauroux.

2 b) Réseau d'eaux pluviales :

L'extension de ce réseau (canalisations, bordures et caniveaux) se poursuit régulièrement.

Ces extensions se traduisent, le plus souvent, par la pose de bordures de trottoirs et de caniveaux, ce qui permet la collecte et le rejet des eaux superficielles dans des canalisations existantes.

C - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES.

La collecte des ordures ménagères est réalisée par les employés communaux avec un véhicule adapté. Ce véhicule est la propriété du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Ordures Ménagères (SICTOM), regroupant la presque totalité des communes du canton de LIGNIERES.

Les ordures ménagères sont déposées dans une décharge contrôlée, propriété de la commune, au lieu-dit : "Villiers", située à 4.500 km à l'Est du bourg.